

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Frédéric TRITON, né le [REDACTED] à [REDACTED], immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 530 977 834, domicilié 14 route de la Wantzenau à STRASBOURG (67000),

**Ci-après dénommé
Le Cédant
D'une part,**

ET :

Le Conseil Général du Bas-Rhin, Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc à STRASBOURG (6796), représenté par son Président Monsieur Guy-Dominique KENNEL dûment habilité conformément à la délibération de la commission permanente du Conseil Général du 4 mars 2013

**Ci-après dénommé
Le Cessionnaire
D'autre part,**

Ci-après dénommés ensemble les Parties.

APRES AVOIR EXPOSÉ QUE :

Par bon de commande du 17 février 2012, faisant suite au devis DA12-002 du 15 février 2012, le Conseil Général du Bas-Rhin, par l'intermédiaire de service culturel et scientifique, le Vaisseau, a commandé à Monsieur Frédéric TRITON des prestations d'analyses, de conception et de réalisation technique d'un storyboard et d'une production graphique pour un montant de 5.350 euros réglé par mandat administratif le 14 avril 2012.

Cette commande ne prévoit toutefois pas expressément la cession au profit du Conseil Général du Bas-Rhin des droits de propriété intellectuelle que détiendrait Monsieur Frédéric TRITON sur les résultats de ces prestations (scénario, chartes graphiques, interfaces graphiques, etc.), ci-après désignés par le terme « l'Œuvre ».

Les Parties entendent donc, par les présentes, compléter cette commande en régularisant formellement la cession au profit du Conseil Général du Bas-Rhin des droits d'auteur dont Monsieur Frédéric TRITON est titulaire sur l'Œuvre ainsi commandée et réalisée.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU QUE :

OBJET

Le Cédant confirme, par les présentes, céder au Cessionnaire ses droits patrimoniaux d'auteur sur l'Œuvre réalisée au titre du bon de commande du 17 février 2012.

DURÉE

La présente cession est consentie pour toute la durée des droits d'auteur portant sur l'Œuvre.

ÉTENDUE ET DESTINATION

La présente cession porte sur :

- le droit de reproduction,
- le droit de représentation,
- le droit d'adaptation, de modification et d'arrangement,
- le droit d'utilisation et d'exploitation commerciale,
- les droits d'incorporation, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer, de l'Œuvre.

La présente cession est consentie pour l'exploitation de l'Œuvre par le service du département au sein de l'établissement le VAISSEAU.

PRIX

La présente cession étant régularisée dans le cadre d'une commande antérieure et l'Œuvre ayant été réalisée dans le cadre d'une œuvre collective plus vaste, il est convenu entre les Parties que son prix est compris dans le paiement forfaitaire intervenu le 14 avril 2012.

Par conséquent, la présente cession ne donnera lieu à aucun paiement supplémentaire.

LOI APPLICABLE

La présente cession est régie par la loi française.

FAIT A STRASBOURG
EN DEUX (2) EXEMPLAIRES ORIGINAUX
le [REDACTED] 2013

Monsieur Frédéric TRITON
Le Cédant
*« bon pour cession sous les conditions
ci-dessus Lu et approuvé »* + signature

Le Conseil Général du Bas-Rhin
Le Cessionnaire
*« bon pour cession sous les conditions
ci-dessus Lu et approuvé »* + signature